

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 14 octobre 2024

N° 00030

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet: Approbation de la signature de la convention d'adhésion avec la Centrale d'Achat Régionale d'Île-de-France

Le Conseil,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles R.123-39 et suivants ;

Vu l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;

Vu le mémoire de la Directrice Générale,

DELIBERE

Article 1

Est approuvé le principe d'adhésion du CASVP à la Centrale d'Achat Régionale d'Île-de-France.

Article 2

La Directrice générale du Centre d' Action Sociale de la Ville de Paris est autorisée à signer la convention annexée à la présente délibération.

Article 3

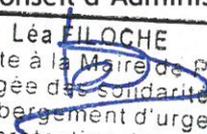
Les dépenses correspondantes engendrées seront imputées sur le budget principal et les budgets annexes du Centre d' Action Sociale de la Ville de Paris, sur les comptes budgétaires correspondants.

 Directrice générale

 **Le Directeur Adjoint des Solidarités**


Jeanne SEBAN
Jim BOSSARD

P/La Présidente
du Conseil d'Administration


Léa FILOCHE
Adjointe à la Maire de Paris
chargée des solidarités,
de l'hébergement d'urgence
et de la protection des réfugiés
Léa FILOCHE